

La République du Centre, 27 juin 2014

RÉFORME TERRITORIALE ■ À la demande de plusieurs groupes politiques

L'examen reporté au Sénat

La réforme territoriale, qui devait être examinée à partir de mardi prochain au Sénat, a été retirée de l'ordre du jour qui court jusqu'au 17 juillet, à la demande de plusieurs groupes politiques qui souhaitent une saisine du Conseil constitutionnel.

Les représentants des groupes UMB, EDSE (à majorité PRC) et CRC (Communiste, républicain et citoyen) à la Conférence des présidents – le conseil d'administration du Sénat – ont estimé insuffisante l'étude d'impact qui accompagne le projet du gouvernement. Le Conseil constitutionnel dispose de huit jours pour statuer. Le projet gouvernemental redécoupe les régions métropolitaines (numérotées de 22 à 14) et reporte à décembre 2015 les élections régionales et cantonales de mars prochain.

Pour l'examen du projet de loi de réforme territoriale, la commission spéciale a eu très peu de temps pour travailler et n'a pas pu adopter de rapport », a déclaré Philippe Marini (UMP) en demandant en séance la révision de l'ordre du jour. « L'étude d'impact est dé-



DÉLAI. Philippe Marini (UMP), pour qui l'étude d'impact est défectueuse, dit vouloir un débat « serein ». PHOTO AFP

faillante, on a entendu toutes sortes de chiffres sur les économies à attendre de ces regroupements », a-t-il dit. « Le Sénat doit avoir les moyens de débattre sereinement. » « L'article 8 de la loi organique d'avril 2009 précise que l'étude d'impact qui doit obligatoirement accompagner un projet de loi doit comprendre un certain nombre d'éléments et de documents », ont fait valoir de leur côté les sénateurs CRC. « Cet article indique que ces éléments doivent être exposés "avec précision". »

Or selon eux, deux points « sont complètement absents de l'étude », qui fait 57 pages. Il s'agit de l'évaluation des conséquences du texte sur l'emploi des fonctionnaires territoriaux, et « des consultations qui ont été menées avant la saisine du Conseil d'Etat ».

Ils notent aussi que « l'évaluation des conséquences économiques, financières, sociales et environnementales, ainsi que des coûts et bénéfices financiers envisagés pour chaque catégorie d'administration publique ne

sont pas abordées en dehors de deux ou trois mots qui n'apportent rien à la réflexion ».

De son côté, le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), a qualifié la saisine du Conseil constitutionnel de « pure et simple opération de retardement ». « L'essentiel est de poursuivre et de mener à bien le débat sur la nécessaire réforme territoriale », explique-t-il.

« Pas à 10 jours près »

« On nous a dit ce matin [hier, ndr] au cours de la réunion de la commission spéciale sur la réforme que c'est un texte pour les 50 prochaines années. On n'en est pas à 10 jours près », a affirmé Roger Karoutchi (UMP).

Le Premier ministre, Manuel Valls, a quant à lui assuré que le gouvernement « prendrait toutes les dispositions nécessaires » pour que la réforme territoriale « soit examinée cet été » et « adoptée » avant fin 2014. ■

■ Possibilité (le ministre de la Décentralisation, Maylis Lebranchu, a proposé la création de « villes métropolitaines » pour décaler les choix complexes des capitales régionales.